

Suisse : les délinquants étrangers devront faire leurs valises, par Roland l'Alsacien

écrit par Roland Lalsacien | 31 mars 2014



✘ BRAVO LES SUISSES ! QUE LES FRANCAIS FASSENT PAREIL !!!

A lire, un article du Point.

http://www.lepoint.fr/monde/suisse-droite-et-extreme-droite-s-allient-pour-que-les-etrangers-criminels-fassent-leurs-valises-26-03-2014-1805765_24.php

QUAND LA FRANCE ET L'EUROPE VONT-ELLES FAIRE COMME NOS COMPATRIOTES SUISSES ?

Extraits ci-dessous :

Suisse : droite et extrême droite s'allient pour que les « étrangers criminels » fassent leurs valises

Le procès-verbal de la session de printemps du Conseil national (l'Assemblée nationale suisse) ne parle plus des « délinquants étrangers », mais carrément des « étrangers criminels ». Le ton est donné : par 104 voix contre 71, les députés suisses ont choisi de mettre en application

l'initiative de l'Union démocratique du centre (UDC) réclamant l'expulsion systématique des étrangers auteurs de meurtre, de brigandage, de trafic d'êtres humains, mais aussi d'abus en matière d'aide sociale et d'assurances sociales.

En novembre 2010, les Suisses votent à 52,9 % pour l'expulsion des délinquants étrangers. Une initiative uniquement défendue par l'extrême droite. Depuis, le Conseil fédéral et les autres partis politiques, de droite comme de gauche, freinaient des quatre fers pour l'application de ce vote. En effet, l'expulsion automatique des délinquants étrangers est inconciliable avec le droit international. La Suisse risque de se faire durement taper sur les doigts par la Cour européenne des droits de l'homme. Devant les blocages, l'UDC menace alors de lancer une autre initiative dite de « mise en oeuvre » de cette expulsion des délinquants étrangers. Une initiative que le parti populiste est pratiquement certain de gagner.

Pour éviter une nouvelle votation, la droite suisse (Parti libéral radical et démocrates-chrétiens) vient donc de rendre les armes et de s'aligner sur les positions de l'extrême droite en ce qui concerne le renvoi des délinquants étrangers. Alors que cette même droite combattait jusqu'ici l'initiative de l'UDC au nom du droit international. Les expulsions automatiques concerneront les étrangers condamnés pour meurtre, assassinat, crime de guerre, crime contre l'humanité. Mais aussi pour violation de domicile ou abus en matière d'aide sociale. En cas de récidive, le catalogue des délits pour lesquels les étrangers seront automatiquement renvoyés sera plus large encore : « pornographie », « lésions corporelles simples », « menaces contre les autorités et les fonctionnaires », « dénonciation calomnieuse ».